REUNION PUBLIQUE DU 26 MAI 2011

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

Mme LA PRESIDENTE. - Je déclare la réunion du 26 mai ouverte. Je passe la parole aux Chefs de groupe :

Madame BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

 $\,$ Mme BLAISE.- M. DEL DUCA est excusé et M. BECKERS arrivera avec quelques retards.

Mme LA PRESIDENTE. - Monsieur GEORGES ?

 ${\tt M.}$ GEORGES.- ${\tt M.}$ FOCCROULLE et ${\tt Mme}$ BUDINGER arriveront avec quelques retards.

Mme LA PRESIDENTE. - Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Mme GALERE et M. STEIN sont excusés.

Mme LA PRESIDENTE. - Monsieur DRION ?

M. DRION. - Je vous remercie d'excuser Mme WATHELET.

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour actualisé

III. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE. - Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 31 mars 2011.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 31 mars 2011.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 31 mars 2011).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV. - Communication de Mme la Présidente.

Mme la Présidente. - Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance thématique intitulée « Les acteurs du Social, autant de poussières d'étoiles ! ».

En raison de la retransmission en direct de la séance thématique par les télévisions locales Télévesdre et RTC Télé-Liège, un timing strict devra être respecté et, à ce titre, il est demandé aux Conseillers de regagner leur place à 16 heures.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ; vos fiches fiscales puisqu'il y avait un problème avec l'informatique et une invitation émanant de la Cellule de Coordination des Grands Evénements relative à la soirée des retrouvailles des jumelages franco-liégeois 2011. Vous allez les avoir si elles ne sont pas encore distribuées.

V.- Questions d'actualité

Document 10-11/A07 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur l'incendie des Hautes Fagnes.

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. BASTIN pour la lecture de la question.

M. BASTIN, Conseiller provincial (de son banc). - Pour avancer, j'invite à donner la réponse.

Mme LA PRESIDENTE. - J'invite M. le Gouverneur à la tribune. Vous avez la parole M. le Gouverneur.

M. FORET, Gouverneur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Collège et du Conseil provincial, Madame la Greffière,

En réponse aux diverses questions que me pose Monsieur le Conseiller BASTIN au sujet du récent incendie survenu dans les Hautes Fagnes, j'ai le plaisir de vous transmettre les informations suivantes : l'incendie s'étant déclaré le lundi de Pâques, le 25 avril 2011, vers 16h30, sur base des informations qui me sont communiquées, je déclenche la phase provinciale à 17h00.

Dès ce moment, il est procédé à une double évaluation, tant au niveau du comité de coordination établi à Crisnée que sur le terrain, au sein du Poste de Commandement opérationnel basé à la Baraque Michel.

Ces évaluations nous ont conduit à mobiliser des moyens logistiques très importants, notamment : camions citernes, autopompes, système de pompage, hélicoptères belge et allemands.

Compte tenu des circonstances, il m'appartenait de coordonner et d'adapter les efforts des diverses disciplines engagées étant entendu qu'au plus fort de la crise, 350 hommes du feu, pompiers, agents de la protection civile étaient à pied d'œuvre ainsi que 120 véhicules. Il fallait également veiller à ce que l'importance des moyens dévolus à la maîtrise de cet incendie ne mette pas en péril la couverture classique de la province et il convenait dès lors de redistribuer les forces.

Très vite aussi, il s'est avéré nécessaire de procéder à la relève des troupes ainsi que de fixer des lieux de repos. Ces opérations ont dû être renouvelées plus d'une fois tout au long de la crise.

Ce n'est que le mercredi 27 avril à 10h30, soit deux jours plus tard, qu'il fut possible de lever la phase provinciale tout en restant attentif à maintenir une coordination opérationnelle sur le terrain pour faire face à d'éventuelles reprises du feu ou à de nouveaux foyers. Cette décision s'avéra bien utile puisqu'une reprise a eu lieu le 07 mai.

L'après crise a encore justifié de multiples efforts de ma part ainsi que de mes services notamment pour réaliser les synthèses et débriefing nécessaires ou encore pour procéder ou

prendre des démarches nécessaires au remplacement du matériel détruit.

Vous m'interroger sur la question de savoir à quel moment les hommes du feu ont pu atteindre le feu et commencer à le combattre ?

Je vous répondrais que dès le début de l'incendie, les moyens ont été mis en œuvre pour procéder de la sorte. Ce n'est cependant qu'après une reconnaissance héliportée que la localisation et l'étendue du feu a été précisée, il faut être conscient que le feu s'étendait sur 9 kilomètres de ligne de front, c'était évidemment tout à fait considérable et que le vent tournait constamment. Des mesures plus ciblées ont pu, grâce à ces moyens héliportés être mises en œuvre.

Il a fallu 2h30 pour que l'hélicoptère de la police fédérale soit opérationnel sur place.

A votre question concernant la surveillance habituelle des zones concernées, je vous répondrais que, en semaine, tous les agents de la Division Nature et Forêt sont sur place, ils sont un effectif de 10 personnes en plus d'un personnel ouvrier qui est à pied d'œuvre.

En week-end, une surveillance est assurée par 4 agents de la Division Nature et Forêt et en plus de cela, des surveillants auxiliaires bénévoles appuient l'équipe, soit 5 ou 6 personnes.

Ce staff semble suffisant et la collaboration est optimale. En tout état de cause, il appartient à la Région Wallonne, responsable, de prendre toutes les décisions et mesures nécessaires, je vous communique simplement puisque tel était votre objet, les effectifs. Pour le reste, j'imagine que d'autres débats auront lieu dans d'autres enseintes.

Sachez que la province de Liège est équipée correctement au niveau des services d'incendie et le maximum est fait pour renforcer et actualiser le matériel d'intervention.

Toutefois, notamment avec cet incident, le constat est posé que du matériel plus spécialisé, notamment des véhicules chenillés, des quads, facilitant l'accessibilité à certaines zones devrait être acquis rapidement afin d'atteindre le lieu du sinistre dans les meilleurs délais.

Les récents incendies survenus dans le Limbourg et encore pas plus tard qu'hier à Anvers semblent, enfin, avoir convaincu la Ministre de l'Intérieur d'agir dans ce sens, c'est en tous cas ce

que j'ai entendu, je l'imagine comme vous, sur les chaînes radiotélévisées de ce jour.

Est-ce que les matériels allemand et belge sont compatibles entre eux ? Oui, il faut savoir que les Allemands et je tiens aussi à le souligne, les Limbourgeois, nous ont beaucoup aidé dans ces opérations de secours et je peux vous dire que la majorité du matériel utilisé de part et d'autre de la frontière est tout à fait compatible.

Un projet eurégional baptisé EMRIC vise précisément à améliorer encore la collaboration transfrontalière et à mettre en parfaite adéquation le matériel, les techniques, les procédures et modes de communication. Avec mon collègue M. le Député Julien MESTREZ, nous nous employons à faire en sorte que ce genre d'opération soit réalisé grâce aux fonds eurégionaux.

En ce qui concerne les moyens héliportés au sujet desquels vous m'interrogez, je vous répondrais que l'hélicoptère de la police fédérale a une capacité de largage de 800 litres.

Sur base des conventions, lorsque toutes les autorisations sont données, tous les mots portent, lorsque toutes les autorisations sont données, deux heures sont nécessaires pour l'arrivée sur place de l'hélicoptère allemand de la police. Dans la réalité des choses, il a fallut 24 heures pour que toutes les autorisations soient données.

La défense belge ne possède pas le matériel adéquat et dès lors son personnel n'est pas formé à son utilisation puisque ça n'entre pas dans la mission de l'armée d'intervenir dans des circonstances comme celles-ci. Je dois dire que là aussi, une réflexion est en cours et nous avons eu notamment avec M. le Député - Président et M. le Député Vice - Président, l'occasion d'en conférer avec le Chef de nos armées pas plus tard que la semaine dernière.

A propos de l'exercice grandeur nature qui avait été organisé quelques jours auparavant, il n'appartient, vous comprendrez bien, pas au Gouverneur de conclure si oui ou non il aurait pu inciter des pyromanes à bouter le feu à la vision de cet exercice.

Je tiens pourtant à dire que toutes les pistes relatives à l'origine du sinistre restent ouvertes. Je m'autoriserai, c'est donc le Parquet qui devrait trancher sur cette question mais je m'autoriserai cependant, dès à présent, à dire que la piste

criminelle ne semble pas être la plus probable.

De plus, à propos des exercices, il faut être conscient qu'il s'agit là d'une mission obligatoire pour les pouvoirs provinciaux, communaux, et pour toutes les disciplines, cette mission obligatoire s'avère toujours bénéfique au niveau des savoirs, savoir-faire et savoir-être et je pense qu'il faudra poursuivre dans cette voie.

Je développe d'ailleurs avec mes services une politique et une méthodologie visant à accentuer l'organisation d'exercices catastrophe pour les différents types de risques localisés sur notre province et comme vous le savez, il y en a pas mal et notamment de très importants.

Enfin, vous me demandez quelles leçons tirer de cet incendie.

Sur base d'un premier débriefing multidisciplinaire qui a eu lieu dès le 12 mai et qui sera d'ailleurs suivi d'un débriefing spécifique pour les pompiers qui aura lieu le 14 juin prochain, on peut déjà établir les points suivants : d'abord, de l'avis général, l'intervention de différentes disciplines s'est très bien déroulée. Le feu a été stoppé là où il devait l'être et surtout aux seuls endroits possibles. Vous connaissez la localisation, vous savez que le sol est particulièrement accidenté et est très difficile d'accès. Non seulement accidenté mais aussi, c'est la nature même des Fagnes, très humide.

L'excellent travail commun de multiples services d'incendie et autres en collaboration eurégionale comme je l'ai dit tout l'heure, à peut être souligné. Il s'agit des pompiers, policiers, agents de la protection civile, de la Division Nature et Forêt, la la Rouge, de l'aide médicale Défense, Croix urgente O11communales, administrations vraiment, m'est agréable de souligner que la collaboration fut vraiment excellente.

Bien que la réserve naturelle soit durement touchée, c'est 1.300 hectares qui ont été détruits mais nous avons de bons espoirs qu'ils soient rapidement reconstitués naturellement, et bien, il est heureux de signaler que peu de dégâts matériels ont été relevés et qu'il n'y a aucune victime. La population n'a à aucun moment été mise en danger. On ne compte aucun blessé parmi les intervenants, ce qui est exceptionnel quand on sait, comme je vous dis, qu'il y en avait plus de 350 rien que pour les forces du feu, ajoutez y tous ceux qui ont collaboré en logistique, ça fait plus de 500 personnes qui ont été mobilisées pendant 2 jours et il n'y a eu aucun incident.

Le déclenchement de la phase provinciale a été considéré comme étant tout à fait opportun en raison de l'ampleur des besoins opérationnels à mettre en œuvre et des aspects stratégiques liés à l'événement. Je vous l'ai dit, 350 hommes, cela fait pas moins de 17 services d'incendie de la province, ajoutez y les services du Limbourg belge ou de l'Allemagne, c'est évidemment une opération considérable.

Après la levée de la phase, des reprises de feu ont été constatées et les opérations se sont poursuivies sur plusieurs jours. L'origine de l'incendie semble donc tout à fait naturelle et probablement fortuite.

Les enseignements tirés se structurent en pistes d'amélioration que je veillerai et c'est mon rôle, à voir aboutir.

Il s'agira tout d'abord de développer une méthodologie d'intervention concernant les feux de forêts qui ont tendance à se multiplier, des feux broussailles ou dans les Fagnes, les circonstances climatiques de cette année ont fait en sorte qu'il y en a eu pas mal et pas plus tard qu'avant-hier ici à Liège. Il faudra y intégrer les enseignements opérationnels en termes matériels et en termes tactiques, tirés de cette dernière situation d'urgence en Fagnes.

Le deuxième enseignement, c'est qu'il convient de mener une réflexion sur l'appui héliporté afin d'établir clairement procédures d'augmenter les capacités nationales. et Ilagréable de vous signaler que la Protection civile, dans le cadre de négociations qu'elle a entamées avec la Protection civile française, a pu multiplier de façon considérable les moyens qui sont dorénavant mis à notre disposition puisqu'à partir du 1er juin prochain, nous aurons le bénéfice, si nécessaire et j'espère que ce ne sera jamais le cas, de bombardiers d'eau français Dash, qui permettent en une seule expédition de lâcher pas moins de 10.000 litres d'eau, vous voyez que c'est autre chose que les 800 litres d'eau que permettent aujourd'hui d'héliporter nos engins.

Nous structurons en fiche opérationnelle les modalités d'intervention dans le cadre de la coopération transfrontalière sur des bases légales, les points de contact, les procédures, les modalités de mise en œuvre, et les coûts. Ce n'est pas le tout d'avoir d'excellents contrats internationaux, ce qui est le cas, il faut surtout savoir comment on peut les activer et faire en sorte qu'au lieu d'avoir 24 heures de temps pour mobiliser un hélicoptère Allemand, on puisse réaliser l'opération dans les délais minimales,

c'est-à-dire au moins équivalents à ceux de la Belgique, c'est-à-dire, 2 heures.

Il faudra aussi éclaircir les compétences en matière de ravitaillement des intervenants. On n'est pas habitués à voir des crises qui durent de la sorte et qui sur place, se déroulent dans des endroits comme ceux-ci mais il est important de savoir si c'est la Protection civile, si c'est la défense ou si ce sont les communes ou encore d'autres pouvoirs qui doivent intervenir et il est clair que les hommes qui vont au feu pendant des périodes aussi longues ont besoin évidemment d'être ravitaillés et nourris et de pouvoir se reposer, les réflexions et le travail doivent se poursuivre sur ce terrain aussi.

Enfin, il s'agira de clarifier la répartition et la prise en charge des coûts inhérents à ce type de situation d'urgence afin de raccourcir les délais de mise en œuvre des moyens spécialisés.

Voilà Monsieur le Conseiller quelques réponses que je voulais apporter à vos questions, voilà Mesdames et Messieurs les membres de Collège et du Conseil les éléments que je voulais porter à votre connaissance, il va de soi que je reste bien sûr à votre entière disposition pour compléter ces éléments d'information. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Gouverneur. Je cède maintenant la parole à M. Paul-Emile MOTTARD. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, au-delà des réponses que M. le Gouverneur vient d'apporter en termes de sécurité, il a paru peut être au Collège pertinent d'apporter également une information complémentaire pour l'aspect lié au tourisme.

Tout d'abord, bien que l'incendie se soit avéré très spectaculaire et difficile à maîtriser, comme cela vient d'être longuement énoncé, il s'est propagé à grande vitesse et n'a donc que très peu brûlé le sol en profondeur.

Ainsi, si la végétation a momentanément disparu, les graines présentes dans le sol ont conservé leur pouvoir de germination, et beaucoup de petits animaux vivant en surface tels que les insectes, lézards, petits mammifères ont pu se réfugier sous terre et survivre à l'incendie. La fagne a déjà commencé à reverdir et le paysage devrait retrouver son aspect quasi initial d'ici quelques semaines, à l'exception de quelques arbres isolés, qui eux ont été

complètement calcinés.

En ce qui concerne certaines espèces d'oiseaux rares typiques des Hautes Fagnes (coq de bruyère, traquets...), certaines nichées ont été brûlées mais les oiseaux adultes ont survécu et devraient normalement élever une seconde nichée au cours du printemps.

La végétation nécessaire à leur nidification a momentanément disparu en certains endroits, mais les fagnes sont vastes et l'espoir est grand que les oiseaux trouvent d'autres sites à proximité de la zone brûlée.

Ensuite, s'il est exact que plusieurs kilomètres de caillebotis ont brûlé, interdisant momentanément l'accès à la promenade partant de la Baraque Michel en direction de la Helle autrement dit entre la Fagne des Deux Séries et la Fagne Wallonne, de très nombreuses autres fagnes restent accessibles via des dizaines de kilomètres de randonnées balisées sur sentiers ou caillebotis.

Enfin, la possibilité de restauration, de logement et de loisirs restent inchangées sur le Plateau des Hautes Fagnes, avec notamment le Centre Nature de Botrange - maison du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel - qui propose une multitude d'activités pour petits et grands, durant toute l'année : visites guidées à thème en fagne, randonnées en char à bancs ou trottinettes, expositions, jardin botanique, classes vertes, conférences, et petite restauration...

La toute grande majorité des balades guidées programmées seront maintenues, les quelques circuits prévus sur les zones incendiées seront remplacés par des circuits alternatifs mais tout aussi attractifs.

Afin de rassurer les touristes friands des Hautes Fagnes, un communiqué a récemment été adressé à la presse, qui en a fait d'ailleurs un large écho.

Une large promotion a également été assurée pour la Fête du Parc, qui a eu lieu le week-end dernier à Botrange et qui célébrait le 40ème anniversaire du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel.

Je vous remercie pour votre attention.

Document 10-11/A08 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur « La Tour de La Gileppe est-elle maudite ? ».

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. BASTIN pour la lecture de la question ou je donne directement la parole ? Oui. Alors, je donne la parole à M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD pour la réponse. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collèques.

Effectivement, en réponse aux questions de M. BASTIN au sujet du site de la Gileppe, je dirai, en synthèse, que les problèmes qui sont rencontrés ces derniers temps relèvent d'abord de la responsabilité du propriétaire du lieu, donc de la Région Wallonne.

Ces problèmes sont en effet liés à des pannes continuelles des ascenseurs de la Tour et qui ont généré un manque à gagner pour l'exploitant de la Tour.

Il n'y a donc aucune implication directe de l'asbl de gestion dont les principaux membres, faut-il le rappeler, sont à la fois la Région Wallonne mais également les Communes de Jalhay, Baelen et Limbourg.

Cela étant dit, l'important est de savoir que l'ensemble des problèmes, tant juridiques que techniques, sont à présent quasi résolus et que la saison n'est donc pas compromise.

Pour ce qui concerne l'avenir, les infrastructures du site sont appelées à évoluer puisque, dans le cadre du projet Interreg Blue Spot-Hot Spot, axé sur le tourisme pour jeunes, l'ASBL va bénéficier d'un montant de 540.000 euros TVAC, 50% à charge du FEDER - 50% à charge du Ministre wallon du Tourisme, en vue de réaliser d'ici février 2013, les aménagements suivants au pied de la tour: une aire de jeux pour enfants sur la thématique de l'eau; un parcours d'animations ludiques et de modules de jeux en forêt; l'aménagement d'une exposition permanente dans le bâtiment d'accueil des visiteurs, qui sera consacrée à la fonction du barrage dans la vallée, à la nature, l'histoire, l'énergie, les grands ouvrages, etc.

Enfin, l'aménagement et l'équipement d'un espace « rencontres », qui permettra d'accueillir des groupes et de projeter des films didactiques.

La SPI+ devrait assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce chantier.

Par ailleurs, ce projet Interreg prévoit des actions de

marketing et de communication, en vue de promouvoir l'ensemble des sites touristiques partenaires du projet.

La Commission « Tourisme » du Conseil provincial sera tenue informée lors de sa prochaine séance, prévue en septembre, de l'évolution du projet.

Je vous remercie pour votre attention.

Document 10-11/A09 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur les dividendes du Holding communal.

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. BASTIN pour la lecture de la question. Je vous rappelle qui si nous n'avons pas terminé, à 16H00, les différents points après la séance thématique, nous continuerons les différents points de l'ordre du jour. Vous avez la parole Monsieur le Conseil.

M. BASTIN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame, Messieurs les membres du Collège provincial, Madame la Greffière provincial, Chers Collègues.

A l'instar d'autres pouvoirs locaux, la Province avait décidé de souscrire à l'emprunt de recapitalisation du Holding communal donnant droit un dividende privilégié de 13 % durant 10 ans.

Nous avons appris récemment que, suite à la situation de Dexia, le Holding communal ne pourra payer que 7 % du dividende privilégié et non les 13 % prévus. Il semblerait aux dernières nouvelles que ces 7 % ne soient plus certains.

Le différentiel d'au moins 6% constitue une créance de la Province sur le Holding communal.

M. le Député, pouvez-vous nous indiquer les modifications budgétaires que vous apporterez, notamment aux articles budgétaires 124/750101 et 124/750102 pour tenir compte de la recette de 7 %, voire moins, et de la créance de 6 %, voire plus ?

Par ailleurs, le Ministre Furlan a évoqué l'idée que les communes, qui ont participé à l'augmentation du capital sur fonds propres, pourraient recevoir une avance sans intérêts équivalente au manque à gagner.

Est-ce que les Provinces pourront également bénéficier de cette mesure et si oui, est ce que la Province de Liège compte y faire appel ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne à présent la parole à Monsieur le Député provincial Christophe LACROIX. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Monsieur le Conseiller provincial, mes Chers Collègues.

Vous vous souvenez que suite à la crise bancaire que notre pays et d'autres ont connu en 2008 et 2009, le Holding communal a été contraint de procéder à une augmentation de son capital.

A l'issue de la période de souscription, en deux phases, le capital du Holding a ainsi été augmenté à concurrence de 292,3 millions d'euros.

La Province de Liège, à l'instar de beaucoup d'autres pouvoirs locaux, a participé à cette augmentation de capital. Cette participation, je vous le rappelle, était justifiée dans notre chef par motifs stratégiques : on des consolidait participation parmi les actionnaires de références du Holding que pour des motifs financiers : on évitait une perte de valeur de cette participation, inévitable si le Holding avait été malmené encore, tandis qu'on nous a garanti un revenu plus investissement à un taux très intéressant.

Rappelons aussi que cette participation des pouvoirs locaux et donc des Provinces à l'augmentation du capital du Holding a été encouragée par une circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.

La Province de Liège a finalement souscrit à cette augmentation de capital à concurrence d'un montant de 6.233.784,22 euros et a reçu, en contrepartie de la libération de cette somme, 152.192 actions, dites préférentielles, de type A.

Nous savons depuis l'Assemblée générale du Holding Communal qui s'est tenue hier que le dividende afférant à ces actions sera limité à 7 % et versé le 15 décembre 2011.

La presse, plus ou moins spécialisée, et certains acteurs politiques, essentiellement régionaux, font état d'une mauvaise surprise en faisant référence à ce taux de 7 %.

Il s'agit sans aucun doute d'une source de difficultés majeures pour ceux qui, parmi les pouvoirs locaux qui ont participé à l'augmentation de capital, ont financé l'opération par l'emprunt.

En effet, ceux-là se trouvent aujourd'hui confrontés à une dépense imprévue puisqu'ils doivent rembourser l'emprunt sans disposer du revenu de la participation qu'il a servi à concrétiser.

Cette difficulté ne nous concerne pas puisque, vous vous en souviendrez, nous avons opté pour un financement de l'opération à partir de nos fonds propres sans recours à l'emprunt.

Pour la Province de Liège, un dividende de 7 % à percevoir en 2010 serait donc simplement une mauvaise nouvelle.

Mais ne nous y trompons pas, à ce stade, il n'est évidemment pas question pour le Holding de remettre en cause la garantie d'un dividende fixé à 13 %.

Rappelons en effet que l'engagement pris n'était pas de verser aux souscripteurs un dividende de 13 % pendant 10 ans à dater de l'année suivant la souscription.

Le Holding s'est engagé à verser en effet, sur une période indéterminée, 10 fois un dividende de 13 %.

Il n'y avait donc aucune garantie de percevoir un dividende de 13 % chaque année entre 2010 et 2019. Un dividende à 7 % est donc bien une mauvaise nouvelle mais ne constitue pas, en soi, une surprise.

Surtout si on sait que la situation du Holding est évidemment largement tributaire de la situation de DEXIA dont la cote ne pourra retrouver des couleurs qu'une fois sa restructuration, selon les normes imposées par la Commission EU, achevée.

Mais et c'est un autre enseignement important de l'Assemblée générale qui s'est tenue hier, le Holding a pris l'engagement de liquider prioritairement, lors des prochaines exercices : le solde de dividende, soit les 6 % qui ne seront pas versés en 2011 et le dividende afférant aux actions de type B dont la Province est également détentrice en nombre.

On le voit à partir de ces éléments, si la réalité en 2011 est pauvre en bonnes nouvelles, nous le savions, les perspectives, elles, restent en principe bonnes.

Le Conseil d'Administration du Holding Communal qui détient, rappelons-le, 14,1 % de DEXIA a infirmé à cet égard plusieurs informations parues récemment et indiquant que DEXIA non seulement

respectait à la lettre le plan de restructuration lui imposé par la Commission U.E. mais que la banque était même en avance sur le calendrier imposé.

A ce stade, nonobstant une cadence soutenue dans la réalisation d'actifs plus ou moins toxiques ou réputés tels, les moins values subies par DEXIA au moment de ces ventes d'actifs restent très minimes, moins de 1%.

Le ciel n'est donc pas si obscur que ce que certains ont tenté de le faire croire ces derniers jours.

Mais pourquoi, me direz-vous alors, avoir inscrit, au budget initial 2011, sous l'article dont vous faisiez référence - Dividendes Holding Communal - parts A : un montant de 809.661 € correspondant à un dividende de 13 % ?

Ce chiffre est tout simplement celui qui était recommandé par notre autorité de tutelle dans la circulaire budgétaire du 23 septembre 2010, relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2011.

Cette circulaire indiquait en effet que : « Considérant le contexte général, les actions ordinaires ne seront pas rémunérées par un dividende. Pour les parts nouvelles découlant de l'opération d'augmentation du capital du Holding, je recommande l'inscription d'un dividende de 13 % de la valeur des actions pour les parts A et de 1,25 \in par action pour les parts B. » Nous avons donc respecté la norme wallonne.

Quelle modification devons-nous apporter aujourd'hui aux prévisions contenues dans le budget initial ?

Dans le projet de résolution visant une deuxième série de modifications au budget 2011, le Collège proposera au Conseil, et nous avons statué au Collège ce matin : de retirer la prévision de dividendes relatifs aux parts B, dont il est clair que les actionnaires ne pourront bénéficier cette année ; de ne rien modifier à ce stade, en ce qui concerne les prévisions de dividendes correspondant aux parts A, à savoir celles détenues dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraires.

En effet, nous retenons à ce stade qu'au-delà du principe de l'octroi d'un dividende de 7 % adopté hier, diverses éventualités de compensation restent envisagées en faveur des actionnaires telles qu'un dividende intermédiaire, une indemnité compensatoire de la Région, ou autre formule à l'étude.

Il est donc prématuré d'envisager un repli de nos prévisions puisque, même après l'Assemblée générale du Holding de ce 25 mai 2011, beaucoup d'éléments inconnus peuvent encore intervenir nous permettant de maintenir la prévision à son niveau J'ajouterais même qu'en cette période quelque peu troublée pour le Holding communal et donc DEXIA, toute décision qui induirait une perte de confiance, qui induirait donc une méfiance vis-à-vis du Holding et donc vis-à-vis de DEXIA ne pourrait que concourir à encore diminuer ou plutôt à augmenter les risques que l'opération ne soit pas un succès.

Donc je pense que vraiment, sur ce sujet, nous devons faire preuve de beaucoup de sagesse et ne pas se précipiter, non pas ici à la tribune bien entendu mais dans les quotidiens pour annoncer à tort et à travers 10.000 solutions sur le ...

Enfin, dernière partie de votre question, qui est une question tout à fait légitime Monsieur le Conseiller donc ce n'est pas à vous que je m'en prenais ni à votre groupe d'ailleurs.

Les Provinces pourraient-elles bénéficier, à l'instar des Communes, d'une avance sans intérêts équivalente au manque à gagner et, si oui, la Province de Liège compte-t-elle y faire appel?

La Province de Liège ne détient actuellement aucun document émanant du Ministre FURLAN permettant d'espérer une avance sans intérêts équivalente au manque à gagner sur les dividendes relatifs aux parts A, soit en ce qui nous concerne 373.296 €.

Lors de la réunion d'information tenue à Liège le 3 mai par le Holding, nous avons demandé si tous les actionnaires et non simplement les Communes pourraient bénéficier d'une telle avance si elle était décidée. On nous a répondu le 3 mai que oui.

Néanmoins, une avance sans intérêt équivalente au manque à gagner signifie un prêt consenti au pouvoir local.

Une question, sans réponse à ce jour : Pour combien de temps ?

Certains pouvoirs locaux, qu'ils soient provinciaux ou communaux, disposant de réserves, ont, compte tenu de certains paramètres, tels que ceux repris en préambule, préféré placer leurs disponibilités dans l'opération de recapitalisation du Holding plutôt qu'auprès d'un quelconque organisme bancaire.

Ces pouvoirs locaux comptaient sur les intérêts promis pour

reconstituer leurs réserves.

Une avance sans intérêt équivalente au manque à gagner ne le leur permettra pas. Cette avance est peut être utile pour les pouvoirs locaux en difficulté de trésorerie, beaucoup moins pour les autres.

Je peux néanmoins vous dire que si la Province de Liège peut bénéficier d'une telle mesure, elle y fera appel.

L'objectif étant alors de « s'auto indemniser » en percevant les intérêts du placement de cette avance.

Voilà, je m'excuse d'avoir été un peu long et un peu technique mais je pense que c'est un sujet qui mérite, effectivement, toute notre attention. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Député provincial.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 10-11/142: Modification n° 25 de la Représentation provinciale au sein de l'ASBL « Centre de Réadaptation au travail d'Abée-Scry ».

Mme LA PRESIDENTE. - Point 3 de l'ordre du jour : document 10-11/142. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau. J'invite le rapporteur, Mme Marie-Claire BINET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provincial.

Mme BINET, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Il n'y a pas eu de question ni d'intervention et votre Bureau vous propose par consensus d'adopter le projet de Résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif à la modification numéro 25 de la représentation provinciale au sein de l'asbl « Centre de Réadaptation au travail d'Abée-Scry ». Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Oui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/143 : Première assemblée générale de l'année 2011 des associations intercommunales à participation provinciale - 1ère partie : AQUALIS

Mme LA PRESIDENTE. - Point 4 de l'ordre du jour : document 10-11/143. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. BOURLET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. BOURLET, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente, M. le Vice-Président, M. le Gouverneur, M. le Secrétaire, Chers Amis.

La première Commission, dossier 10-11/143, objet Première assemblée générale de l'année 2011 AQUALIS.

M. le Député provincial en charge de la première Commission résume la situation d'Aqualis et plus particulièrement, revient sur les relations quelque peu complexes entre Aqualis et la FTPL.

Pour la prochaine Assemblée générale, il propose dès lors d'approuver un certain nombre de points mais de s'abstenir sur le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport spécial sur les prises de participation ainsi que le bilan et compte de résultat.

Il termine en signalant qu'il espère que la situation évoluera favorablement entre Aqualis et la FTPL.

Un Commissaire lui demande d'être tenu informé de l'évolution de ces contacts et il s'en réfère alors à son collègue en charge du Tourisme.

En conséquent, la Résolution est acceptée par 10 voix pour et 1 abstention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci le Conseiller provincial. J'ouvre la

discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/144: Services provinciaux: Modifications à apporter au statut administratif du personnel provincial non enseignant ainsi qu'au Règlement général organique des Services provinciaux.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 5 de l'ordre du jour : document 10-11/144. Ce document a été soumis à l'examen des sixième et septième Commissions. J'invite le rapporteur, M. Abel DESMIT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DESMIT, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Vos sixième et septième Commissions se sont réunies conjointement afin d'examiner le document 10-11/144.

D'emblée, le Président, l'inamovible et incomparable Miguel, précise l'objet de l'ordre du jour.

Un membre intervient pour dire qu'à son avis, on veut apporter des changements au statut et au règlement organique sans spécifier quelles sont les sanctions et qui sont les sanctionnateurs.

De plus, dire que « tout membre est également tenu d'informer ses supérieurs » pourrait être compris comme un encouragement à la délation.

Le Député rapporteur rappelle que les différentes organisations syndicales ont marqué leur accord sur toutes les modifications figurant au projet de la délibération.

Deux, il ne s'agit pas d'encourager d'aucune manière à la délation mais de pouvoir engager une procédure si des anomalies

comportementales importantes sont identifiées. Toutes les modifications proposées relèvent donc plutôt de la prévention et pourraient ainsi déboucher sur la remédiation plutôt que la sanction.

Trois, les modifications proposées ne font que compléter les documents qui existent et sont appliqués depuis longtemps.

Plus aucune question n'ayant été posée, c'est par 16 voix pour et 5 abstentions que vos sixième et septième Commissions vous proposent d'adopter le document 10-11/144.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/145: Mise à disposition de la Commune de Fexhe-le-Haut-Clocher d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière d'infractions environnementales.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 6 de l'ordre du jour : document 10-11/145. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Lydia BLAISE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provincial.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Monsieur le Président rappelle brièvement le sujet qui est donc l'adhésion d'une $23^{\text{ème}}$ Commune au système de sanctionnateur provincial. Il n'y a pas eu de question et la Commission vous propose par 10 voix pour et 2 abstentions d'adopter cette Résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions

de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/146 : Statut pécuniaire du personnel provincial non enseignant - Valorisation des services prestés en qualité d'infirmier.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 7 de l'ordre du jour : document 10-11/146. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Notre septième Commission réunie ce mercredi 25 mai a examiné le document 10-11/146 relatif au statut pécuniaire du personnel provincial non enseignant pour la valorisation des services prestés en qualité d'infirmier.

Une seule question a été posée afin de savoir si cette valorisation des services prestés concernait exclusivement les hôpitaux ou si cela représentait un cadre plus large.

A cette demande il a été répondu que cela concernait exclusivement les hôpitaux, soit Lierneux et La Gleize. Cela a été approuvé par 10 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, M. POUSSART

Oui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/147 : Désignation de comptables des matières au CHS « L'Accueil » de Lierneux.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 de l'ordre du jour : document 10-11/147. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. Dominique DRION à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Mes Chers Collègues.

Sans discussion, ce point a été approuvé par 9 voix pour, 0 contre et 4 abstentions. J'invite le Conseil à se prononcer.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/148 : Prise de connaissance de l'application des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant règlement de la comptabilité provinciale - Budget provincial 2010.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 de l'ordre du jour : document 10-11/148. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. Michel LEMMENS à nous en faire

connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Donc, pas de conclusion, c'était juste une prise de connaissance. Il n'y a eu ni question ni remarque.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance, le Conseil a donc pris connaissance de ladite Résolution.

Document 10-11/149 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un minibus adapté pour les besoins de l'IPES Spécialisé de Micheroux.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 10 de l'ordre du jour : document 10-11/149. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Lydia BLAISE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Pour l'achat de ce véhicule, celui-ci répond aux normes EURO 5 comme le spécifie les Services. La Commission vous propose d'adopter le rapport par 9 voix pour et 4 absentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/150 : Services provinciaux : Modifications à apporter à l'annexe 2 « Conditions de recrutement, de promotion et programme des examens » du statut administratif du personnel provincial non enseignant ainsi qu'à l'annexe 1 du statut pécuniaire de ce même personnel intégrant la valorisation des compétences (circulaire de la Région Wallonne du 25 janvier 2011).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 11 de l'ordre du jour : document 10-11/150. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. Roger SOBRY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Votre septième Commission muette après l'exposé du Président a adopté cette proposition par 9 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/151 : Mise en non-valeurs de créances fiscales.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 12 de l'ordre du jour : document 10-11/151. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. Alain DEFAYS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, Monsieur le Gouverneur, Chers Collèques.

Votre Commission a donc examiné le point 10-11/151 et c'est par 10 voix pour, 0 contre et 3 abstentions et sans débat qu'elle adopté le projet de Résolution annexé au rapport du Collège provincial

relatif à la mise en non-valeurs de créances fiscales.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/152: Domaine provincial de Wégimont - Servitude d'écoulement d'eaux provenant de la propriété de M. FASSOTTE.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 13 de l'ordre du jour : document 10-11/152. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. Bernard MARLIER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. MARLIER, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

En date du 24 avril 2011, notre huitième Commission Travaux s'est réunie pour étudier le point suivant : Domaine provincial de Wégimont - Servitude d'écoulement d'eaux provenant de la propriété de M. FASSOTTE, document 10-11/152.

Dans le cadre des travaux du TGV Bruxelles-Cologne, la Province de Liège doit donner l'autorisation d'aménager un drainage des eaux entre la ligne TGV et l'étang du Domaine provincial de Wégimont.

Un membre de la Commission pose la question suivante : y a-t-il des poissons dans l'étang ?

Il lui est répondu que ce sont des eaux de drainage et non des eaux polluées, l'étang ne sera pas perturbé.

Quant au diamètre de la canalisation, il passe de 30 à 50 cm puisqu'elle récoltera à la fois les eaux de ruissellement et de drainage.

Le débat étant clos, la Commission propose d'adopter cette Résolution par 10 voix pour et 6 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/153: Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative à la Convention Communauté germanophone - Province de Liège.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 14 de l'ordre du jour : document 10-11/153. J'invite l'auteur de la question, Mme Marie-Claire BINET à la tribune. Non. Je donne la parole à M. le Député provincial - Président. C'est le dernier point, il restera les deux derniers points complémentaires que je ferai après la séance thématique.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. M. le Gouverneur, Mme la Greffière, Chers Collègues.

Au-delà de la formule consacrée relevant de temps à autre d'une langue de bois dont chacun sait, dans cette Assemblée, que je ne suis guère un de ses adeptes, je tiens à vous affirmer d'emblée, à cette tribune, que je suis véritablement heureux que vous me posiez, Mme la Conseillère BINET, ces questions relatives aux différentes prises de position concernant nos relations avec la Communauté germanophone et plus particulièrement ce qu'elles auraient pu impliquer dans le respect et les applications de la Convention qui nous lie contractuellement avec l'institution communautaire.

Vous faites référence, Mme la Conseillère BINET, aux propos de M. Olivier PAASCH, Ministre de la Communauté germanophone tenus notamment lors de son discours de Nouvel An le 4 janvier et lors d'une interview le 28 février dans le quotidien Grenz-Echo.

Je ne vous cacherai pas que ces déclarations ont irrité le Collège provincial face à ce que l'on peut considérer comme un manque de respect, et je dirai même de loyauté, vis-à-vis de ses interlocuteurs, de ses partenaires dans la cadre de la Convention, en l'occurrence vis-à-vis de la Province de Liège.

Qu'on me comprenne bien, il n'entre pas dans nos intentions de nous courroucer simplement parce qu'un membre du Gouvernement de la Communauté germanophone réitère des revendications institutionnelles proclamées et publiquement divulguées depuis longue date. En revanche, il est nettement moins acceptable d'entendre un haut responsable, a fortiori un Ministre, d'une institution partenaire vilipender l'institution provinciale au point de ne pas reconnaître son utilité et aller jusqu'à affirmer que la Communauté germanophone pourrait très bien se passer de la Province.

Cela a en effet déclenché une réaction du Collège provincial par courrier stigmatisant de tels propos, peu conformes avec la lettre et l'esprit de la Convention de partenariat qui lie la Communauté germanophone à la Province de Liège.

Pour répondre à l'une de vos interrogations sur la dénonciation de la Convention, Mme la Conseillère BINET, contient en elle-même la réponse. Vous avez parfaitement raison, seule l'institution qui a conclu et entériné cette Convention, c'est-à-dire notre Assemblée provinciale, est habilitée à dénoncer ces accords. Nous avons voulu préserver notre Conseil d'une séance à ce sujet qui l'aurait peut-être entraîné, malgré lui, dans un débat improductif. Notre but était essentiellement de manifester notre vif mécontentement, en réclamant énergiquement le respect élémentaire que chaque partie doit témoigner envers ses partenaires.

Par ailleurs, il faut préciser que notre courrier était adressé, pour être précis le 10 février dernier, au Ministre-Président et non au Gouvernement. Il est regrettable qu'une légitime correspondance de ce type se retrouve aussitôt dans la presse.

En aucune façon, ce courrier qui avait l'avantage d'allumer un feu de camp qui permettait d'éclairer notre point de vue, n'avait pas pour objectif de faire démarrer un incendie de forêt ou de fagne si vous préférez.

Pour rappel, le Collège provincial s'est toujours montré favorable à une collaboration avec les habitants de la Communauté germanophone dans l'intérêt de la population, des associations et des entreprises issues du territoire des neuf communes germanophones et faisant aussi partie de la province de Liège.

Je tiens à le réaffirmer, ici au sein de notre Assemblée, la Province de Liège a exécuté, exécute et exécutera tous ses engagements en tenant compte des règles administratives et financières.

M. le Ministre-Président de la Communauté germanophone a répondu au Collège provincial « le mercredi des cendres », c'est ainsi qu'il a daté son document en proposant, et c'est ce que nous pensions bien entendu, de réaliser une évaluation de la Convention.

C'est dans ce sens que le Collège provincial a écrit ce jour à M. Karl-Heinz LAMBERTZ, Ministre-Président de la Communauté germanophone pour évaluer, fin juin début juillet, on a proposé plusieurs dates, on verra bien la réponse, ladite Convention en vue de rendre un service optimisé à notre population commune.

Démarche ô combien naturelle, en ce 26 mai, jour de la Saint-Bérenger, moine bénédictin de l'Abbaye de Saint-Papoul dans l'Aude, mort en 1093, particulièrement réputé pour sa charité et sa patience.

Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE.- Merci M. le Député-Président. Oui M. DRION, vous vouliez répondre ?

M. DRION, Conseiller (de son banc).- Je voulais simplement remercier le Collège provincial pour sa réponse.

Document 10-11/154 : Société de gestion du Bois Saint-Jean sa - Assemblée générale extraordinaire fixée au 27 mai 2011.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 1 de l'ordre du jour complémentaire : document 10-11/154. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Paul BASTIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

Je demande aux Conseillers de prendre place afin de garder le quorum, s'il-vous-plaît. La signature ça peut attendre, les 3 ordinateurs ne vont pas partir... Vous avez la parole M. BASTIN.

M. BASTIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues. Ce mardi, la première Commission s'est réunie et a analysé cette problématique par rapport au Bois Saint-Jean et ce, en présence de M. Christian PETRY, qui est notre administrateur au sein de cette ASBL.

M. le Député MESTREZ nous a brossé la situation en nous signalant que l'ASBL était en difficulté en prenant quelques chiffres clés pour nous illustrer cette situation, notamment un chiffre d'affaires réalisé de $2.000.000 \in \text{pour un capital de } 61.500 \in \text{, c'est-}$ à-dire en forte disproportion par rapport au chiffre d'affaires réalisé.

Que les recettes institutionnelles couvraient le montant du financement à la SLF, que les frais de fonctionnement s'élevaient à $600.000 \in \text{pour}$ des recettes de $400.000 \in \text{donc}$ vous avez la différence de $200.000 \in \text{qui}$ s'offre à vous et ces recettes sont en plus virtuelles car et le Basket Club de Liège et la Société COVADIS de gestion du site ne payent plus ou pas régulièrement.

Au 31 décembre 2010, la perte cumulée s'élevait à 210.000 \in et comme le capital est de 61.500 \in et que la perte cumulée est de 210.000 \in l'ASBL se trouve devant l'article 633 des Codes de Sociétés, c'est-à-dire qu'elle pourrait se voir et devoir se protéger dernière le régime de la faillite.

Néanmoins, le CA propose de prolonger les activités jusqu'au 31 juillet 2011 pour que la Communauté française puisse éventuellement reprendre la gestion et ce, éventuellement via l'ADEPS. Le Député s'interroge même si ce ne serait pas plus opportun de prolonger jusqu'au 31 août pour donner plus de temps à cette discussion.

Il est tout à fait possible et envisageable que la Province continue à payer les $750.000 \in$ auxquels elle s'était engagée pour une convention durant 20 ans.

En cas de dissolution, les différents actionnaires devraient payer un déficit. Comme la Province n'est actionnaire qu'à $1/613^{\text{ème}}$ des parts, ce serait relativement faible en terme de montant par contre, la Communauté française aurait continué à payer le remboursement à la SLF.

Pour information, le Député nous signale que lors du premier trimestre 2011, le déficit s'établit à 61.000 €, que s'étale du Country hall héberge et fait venir plus de 100.000 personnes par an, que le Basket organise plus de 25 matchs par an, que le Basket Club ne paye plus régulièrement depuis mars 2010.

Un Commissaire a posé la question de savoir si le bébé était, selon lui mal-né, ce à quoi le Député a répondu qu'il était très difficile de trouver des acteurs capables de gérer un tel centre.

Un autre Commissaire demande s'il est possible d'avancer au 30 juin pour limiter la perte car urgence pour ne pas augmenter ce déficit.

Ce à quoi le Député répond que c'est normal que cela arrive maintenant car arrêt des comptes au 31 décembre, qu'il n'y a pas de dommage car dans tous les cas de figure, la Communauté française devrait continuer à financer et qu'on est en période chaude au sens propre et donc, en terme de chauffage, il n'y a pas de gros frais de fonctionnement et n'oublions pas que l'engagement de la Province de Liège est limité à $1/600^{\rm ème}$.

Enfin, il est marqué intérêt de marquer et de rester dans le futur centre dans le cadre de la négociation pour ne pas que cela soit uniquement un Centre sportif, ce qui serait certainement le cas si jamais c'est l'ADEPS qui gère exclusivement et de pouvoir garder également un espace de spectacle, ce à quoi la Province pourrait s'engager.

En conclusion, le Collège proposait de s'abstenir lors de l'Assemblée générale ce à quoi ça a été adopté par 10 pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE. - Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 31 mars 2011, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Prochaine réunion du Conseil provincial le 9 juin 2011 à 15 H 00.

La réunion publique est levée à 17 H 45, celle-ci ayant été interrompue par la séance thématique durant 1H30.